

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 30 mai 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Général**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance du 14 mai 2012**

**2012 V. 24 G** Vœu relatif à la lutte contre les dépassements d'honoraires à Paris.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,**

Considérant la flambée des dépassements d'honoraires en France et en particulier dans la capitale, qui constitue un des obstacles majeurs de l'accès aux soins de nos concitoyens ;

Considérant la fréquence et l'importance des dépassements à Paris, puisque ce sont désormais près de 45 % des médecins qui pratiquent un dépassement d'honoraires et 6,7 % d'entre eux qui appliquent un tarif entre 3 et 4 fois supérieur au tarif conventionné ;

Considérant que sur les 63 médecins parisiens qui pratiquent un tarif 5 fois supérieur au montant conventionné, l'immense majorité sont des médecins hospitaliers (donc ayant responsabilité de service public) qui ont une activité privée à l'hôpital ;

Considérant que les dépassements d'honoraires excessifs dans la capitale sont devenus un facteur d'inégalité sanitaire insupportable qui conduisent chaque jour de nombreux parisiens à reporter ou à annuler des soins pourtant primordiaux ;

Considérant que Paris ne peut donc accepter cette rupture des principes d'universalité et de solidarité de notre système de soins ;

Sur la proposition de M. Jean-François MARTINS,

**Emet le vœu :**

Que M. le Maire de Paris :

- interpelle la directrice de l'APHP afin que des mesures rapides et efficaces soient prises pour que l'activité privée des médecins hospitaliers soit limitée, encadrée et transparente, que des tarifs plafonnés soient instaurés et que cette activité se déroule dans le strict respect de la priorité donnée aux consultations publiques hospitalières,

- demande à l'ARS et à la CNAM de prendre des mesures afin d'encadrer et de limiter les installations de médecins de ville en secteur 2 à Paris.